



Rive projetée de vingt mètres de largeur sur l'emplacement du chemin de fer abandonné

COMMUNE

DE

LAEKEN

COMMUNE

DE

SCHAEERBECK

Lu par le Conseil Communal de Laeken pour être annexé à ses délibérations du 9 Mai 1864.
Par le Conseil Le Président.

Approuvé pour être annexé à l'arrêté royal du 2 Juillet 1864.
Le Ministre de l'Intérieur
Signé: Alf. Van den Pecker
Pour copie conforme,
Le Secrétaire général
de l'Administration de l'Intérieur
L. J. H. J.



Fait en vertu d'une triple expédition par le sous-sécretaire
Général des Bureaux publics de la
Commune de Schaerbeek le 31 Octobre 1865.
C. van der Vort

Lu par le Conseil Communal de Schaerbeek
Lu par le Conseil Communal de Schaerbeek le 31 Octobre 1865
Le Président
G. H. Van der Vort
Par le Secrétaire
de la Commune
L. J. H. J.